15^e rencontres de l'Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale (ANACT



Archéologie territoriale : histoires et perspectives

Résumés des communications











SOMMAIRE

Archéologie territoriale : histoires et perspectives
Session 1 : Des prémices à la loi LCAP, une histoire de l'archéologie territoriale
Une coopération ancienne entre l'État et les collectivités territoriales pour le développement de l'archéologie en région Centre-Val de Loire
Origines et trajectoires de trois services départementaux de moins de 20 ans en Région Centre- Val de Loire
Archéologie territoriale : ne pas perdre le nord10
Le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris : un service face au temps long
L'archéologie territoriale à Lyon : 90 ans d'expérience(s)12
L'archéologie territoriale à Aix-en-Provence : réussites et rendez-vous manqués14
L'Unité municipale d'archéologie de Saint-Denis : 50 ans d'archéologie urbaine, le défi d'une nouvelle réinvention15
Chartres : l'archéologie au fil de l'aménagement d'une ville
Archéologie et droit des collectivités territoriales : quel dialogue ?18
Du Service Départemental d'Archéologie du Haut-Rhin au Syndicat Mixte Ouvert Archéologie Alsace : un laboratoire d'archéologie territoriale en mutation19
1982-2022 : Une contre histoire de la fabrique de l'archéologie en France a travers l'exemple du Service d'Archéologie du Département du Calvados21
Session 2 : Acteurs et perspectives, l'archéologie territoriale d'aujourd'hui et de demain
La nouvelle Programmation nationale de la recherche archéologique : quels enjeux pour l'archéologie territoriale ?24
Un état des lieux de l'archéologie territoriale en 2023, 10 ans après le Livre blanc de l'archéologie préventive25
Les impacts de la loi 2003 sur la valorisation du patrimoine culturel26
Valoriser l'archéologie : Tours, un cas particulier en région Centre ?28
Quelle articulation entre les services d'archéologie et les musées dans les collectivités territoriales ?
L'archéologie territoriale entre résilience et engagement : l'exemple du Service Archéologie et Patrimoine Bâti de la Haute-Savoie31

Du musée, au terrain, au musée : parcours croisés de deux structures archéologiques dans un département	
Le musée, un acteur majeur de l'archéologie territoriale ?	33
Posters	
L'archéologie territoriale et le musée départemental de Jublains : 30 ans d'histoire partagée et une collaboration plus que jamais d'actualité	36
L'Unité municipale d'archéologie et le Musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis : de la co-gestion de salles d'archéologie à un « pôle des patrimoines » ?	38
La Mission Archéologique Départementale de l'Eure, histoire et évolution	39
Une nouvelle archéologie territoriale dans le sud du Loir-et-Cher ?	40



Groupe d'hommes sur le chantier de fouilles de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, 1^{er} arrondissement, Paris. Crédit : Musée Carnavalet /

Roger-Viollet.



Archéologie territoriale : histoires et perspectives

L'archéologie territoriale s'est construite progressivement, au fil des politiques de décentralisation et selon des configurations très variables d'une région à l'autre. Malgré l'existence de services pionniers (Paris, Lyon) créés dans la fin du XIX^e ou la première moitié du XX^e siècle, c'est l'intense activité de reconstruction des Trente Glorieuses qui a suscité les premières expériences et le développement d'une archéologie territoriale structurée, pleinement actrice de la naissance de l'archéologie de sauvetage et de l'archéologie urbaine (Saint-Denis). Malgré l'absence du champ patrimonial dans les lois de décentralisation de 1982, les années 1980 voient la création de nombreux services, selon des répartitions géographiques aléatoires, qui dessinent des espaces de forte densité (Nord, PACA, Ile-de-France) et des zones de vide (Auvergne, Sud-Ouest). À l'aube du second millénaire, les lois de 2001 puis de 2003 bouleversent à nouveau ce paysage, en freinant dans un premier temps. puis en encourageant ensuite le positionnement de certains de ces services dans le domaine de l'archéologie préventive. tout en suscitant la création et la transformation de nombreuses structures.

Légataire de cette longue histoire, le paysage actuel de l'archéologie territoriale est ainsi particulièrement diversifié, tant sur le plan des périmètres d'intervention (préventif, programmée, musées), que du dimensionnement des services, de leur place dans les politiques publiques (culture, aménagement du territoire) ou de leurs rattachements (départements, EPCI, communes). Cette grande variété est source de richesse, mais elle rend également difficilement lisible ce domaine des compétences des collectivités territoriales, souvent situé à la frontière des politiques culturelles et des enjeux stratégiques d'aménagement du territoire.

Fouilles devant l'hôtel Montescot à Chartres en 2014. Crédit : Direction de l'archéologie de Chartres métropole.



Blockaus sur une plage de Calais.

À l'occasion de ses 15^{es} rencontres, l'Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale, accueillie par la Direction de l'archéologie de Chartres métropole, propose un colloque-bilan sur l'archéologie territoriale.

Au cours de ces deux journées, il s'agira en premier lieu de dresser le panorama actuel des acteurs de cette archéologie, de raconter leur histoire, d'évoquer leurs spécificités et de comprendre de quelle façon leurs transformations se sont inscrites dans l'évolution des politiques publiques de l'archéologie et du patrimoine conduites en France.

Il conviendra dans un second temps - sur la base de ce bilan - de questionner le devenir de l'archéologie territoriale, afin de mieux comprendre quels en sont les grands enjeux : quelle place pour la recherche et comment mieux articuler archéologie préventive et archéologie programmée ? Quel avenir pour les actions de valorisation, notamment à travers les musées ? Quelles perspectives professionnelles pour les nouvelles générations (emploi, formation), qui construiront l'archéologie territoriale des prochaines décennies ?

Session 1:

Des prémices à la loi LCAP, une histoire de l'archéologie territoriale

Une coopération ancienne entre l'État et les collectivités territoriales pour le développement de l'archéologie en région Centre-Val de Loire

Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie, DRAC Centre-Val de Loire Solange LAUZANNE, Ancienne ingénieure d'études, DRAC Centre-Val de Loire

C'est en région Centre qu'a été créé le premier poste d'archéologue départemental, dans le Loiret en 1970, sous l'impulsion de la Direction des Antiquités Historiques. Dans les années qui suivent, l'archéologie de sauvetage se développe en réaction aux travaux dans les grandes villes de la région. En l'absence de toute réglementation, les services de l'État se rapprochent des collectivités pour mettre en place les prémices d'un cadre d'intervention adaptée. Un poste d'archéologue est ainsi ouvert à Bourges en 1984, un autre pour le département du Cher en 1987, puis un poste d'archéologue municipal est créé à Orléans en 1992.

Plus récemment, à la suite de la Loi sur l'archéologie préventive, en 2003 le service archéologique municipal de Chartres prend le « relai » du système associatif qui avait perduré depuis le milieu des années 1970. Trois nouveaux services ont vu le jour en 2005 en Eure-et-Loir et en Indre-et-Loire, puis en 2008 pour le Loiret. Parallèlement les services existants ont évolué ou se sont restructurés avec l'élargissement de celui de Bourges à la communauté d'agglomération en 2006, l'installation d'un véritable service municipal à Orléans en 2011 et enfin celui de Chartres étendu en 2018 à la métropole.

En région Centre-Val de Loire, 6 services archéologiques de collectivités existent donc actuellement : un dans le Cher (Bourges +), un en Indre-et-Loire (département) et deux services en Eure-et-Loir (Chartes Métropole et département) et dans le Loiret (ville d'Orléans et département). Seuls les

départements de l'Indre et du Loir-et-Cher, et la ville de Tours, n'en sont pas dotés. Ces service qui comptent au total un peu plus de 100 archéologues permanents, figurent parmi les acteu majeurs dans le paysage de l'archéologie régionale, tant programmée que préventive.	

Origines et trajectoires de trois services départementaux de moins de 20 ans en Région Centre-Val de Loire

Matthieu GAULTIER, Chef du service archéologie, Département d'Indre-et-Loire

Jean-Michel MORIN, Responsable du service de l'archéologie préventive, Département du Loiret

Hervé SELLES, Chef du service archéologie préventive, Département d'Eure-et-Loir

Bruno DUFAY, Ancien chef du service archéologie, Département d'Indre-et-Loire

La révision de la loi de 2001 en 2003 a motivé trois collectivités départementales de la région Centre à créer chacune un service d'archéologie dans les années qui ont suivi cette évolution législative plus favorable aux collectivités.

Des motivations initiales ayant sous-tendu leur création à leur trajectoire jusqu'en 2023, la

communication proposée s'attachera à retracer ce qui constitue les points communs et le spécificités de chacun de ces services : positionnement dans les organigrammes institutionnels missions, effectifs, profils scientifiques des agents et agrément/habilitation, part du préventiet pour quels usagers, modalités d'inscription dans la programmation scientifique nationale e a recherche régionale, part de la recherche programmée et des actions de valorisation et de médiation

Archéologie territoriale : ne pas perdre le nord

Jean-Luc MARCY, Directeur Général Adjoint des Services, directeur du pôle réussites citoyennes, Département du Pas-de-Calais

Vues d'ailleurs, les plaines du nord ont la réputation d'être fertiles. En effet, le blé, les betteraves, les pommes de terre y poussent mais aussi les grands aménagements et les services territoriaux d'archéologie.

En fait, la situation est un peu plus nuancée. Comme ailleurs, les services archéologiques territoriaux y naissent, se transforment, parfois peuvent maigrir voire même aussi disparaître.

À l'aide de quelques exemples septentrionaux des dernières décennies, il sera évoqué quelques unes des conditions de création, de « survie » et de développement d'un service archéologique de collectivité dont la première est de « ne jamais perdre le nord ».

Le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris : un service face au temps long

Julien AVINAIN, Chef du pôle archéologie, Ville de Paris

Si Théodore Vacquer a été le pionnier de l'archéologie parisienne grâce à une observation systématique des découvertes engendrées par les travaux haussmanniens, la Commission du Vieux Paris assura durant plus de 100 ans un suivi des chantiers archéologiques. Le DHAAP, héritier de cette Commission, et la bibliothèque historique de la Ville de Paris, conservent ainsi près de 180 ans d'archives relatives à des découvertes archéologiques. La conservation, la transmission et l'exploitation de ces données sont aujourd'hui de véritables enjeux que nous nous proposons d'explorer à travers cette intervention sur l'histoire du service archéologique de la Ville de Paris.

L'archéologie territoriale à Lyon : 90 ans d'expérience(s)

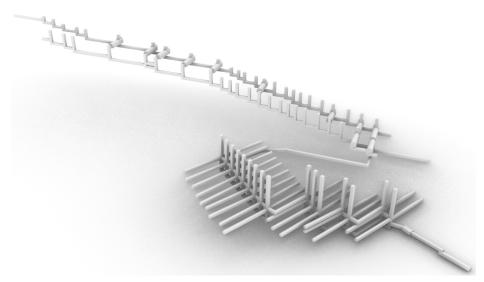
Anne PARIENTE, Ancienne directrice du service archéologique, Ville de Lyon Sophie FRANÇOIS, Directrice du service archéologique, Ville de Lyon

Acteur pérenne de l'histoire de l'archéologie territoriale en France depuis 90 ans, l'existence du SAVL a contribué à la construction de notre discipline, de ses prémices jusqu'à ses développements actuels. Son ancienneté, synonyme tout à la fois d'inconvénients et d'avantages, lui confère un statut spécifique au sein des services de collectivité. La présente communication propose une relecture critique des différentes phases et des principes qui ont présidé à son évolution, de ses débuts au service d'objectifs tant politiques que scientifiques à la structuration équilibrée de ses liens avec les divers partenaires, de l'élaboration de ses programmes et outils de recherche au développement de son implication dans les politiques de développement culturel et d'action patrimoniale, du questionnement sur son périmètre territorial à l'émergence de son rôle au service de l'aménagement municipal et métropolitain. Cette longue histoire est tissée à la fois de pragmatisme et de hasard, de choix politique et d'action concertée, de succès et d'échecs : le bilan dressé ici permet d'en tirer les leçons et de l'ouvrir sur des perspectives et une dynamique renouvelées.



Fouilles de l'amphithéâtre des Trois Gaules (A. Audin, 1967).





Restitution 3D des galeries en arêtes de poisson.

L'archéologie territoriale à Aix-en-Provence : réussites et rendez-vous manqués

Nuria NIN, Directrice archéologie et museum, Ville d'Aix-en-Provence

Créé en octobre 1988, le service archéologique d'Aix-en-Provence fêtera ses 35 ans en 2023. Du fait de sa relative longévité, il a connu les grands bouleversements qui ont émaillé ces trois décennies : les importantes réformes réglementaires qui ont accompagné la mise en place de l'archéologie préventive, l'affirmation et la diversification des politiques publiques qui encadrent aujourd'hui les axes de développement territoriaux, les évolutions administratives qui ont impulsé de nouvelles et contraignantes pratiques, sans compter diverses évolutions techniques qui ont transformé nos façons de travailler (informatique, numérique). Autant de contextes auxquels il a fallu s'adapter.

Il est aussi des domaines où le service a exprimé sa dynamique et ses appétences propres, avec, dès le début des années 1990, la conservation préventive et le concept de CCE, formalisé dans l'antichambre des services archéologiques d'Aix, de Martigues et de Marseille, sous l'intitulé de Centres d'Études et de Conservation du Mobilier Archéologique (CECMA) en 1996; l'engagement dans une large chaîne opératoire faisant une place importante à la valorisation et à la médiation; ou encore la diversification des problématiques scientifiques (paléoenvironnement, archéologie du bâti, apports de l'archéométrie...) qu'a favorisée l'arrivée au service de nouvelles compétences.

En contrepoint de ce panorama, il est aussi la difficulté de se développer en l'absence de véritable projet politique patrimonial, de maintenir le cap de la valorisation sans le relais de musées, de construire, reconstruire, réinventer les liens avec nos partenaires.

Surtout,/'affligeant contexte bucco-rhodanien, qui a vu,en moins de dix ans, le déclin ou la disparition de trois des quatre services archéologiques territoriaux qui y œuvraient depuis les années 1980, nous rappelle la fragilité de nos structures, de même que les contraintes budgétaires et les profondes évolutions à venir en matière d'environnement et d'aménagement nous appellent à l'anticipation et au renouvellement.

L'Unité municipale d'archéologie de Saint-Denis : 50 ans d'archéologie urbaine, le défi d'une nouvelle réinvention.

Claude HÉRON, Chef de l'unité d'archéologie, Ville de Saint-Denis

En 1982, la création par la Ville de Saint-Denis de l'Unité municipale d'archéologie concrétise la progressive prise de responsabilité de la collectivité territoriale en matière d'archéologie à partir de la fin des années 1970. L'émergence d'une politique publique municipale dans le domaine de l'archéologie se fait sur fond de reconstruction complète, sur plus de 10 hectares, du quartier d'habitation situé immédiatement au nord de la basilique de Saint-Denis, la « ZAC Basilique ». Engagée au début des années 1970, cette « rénovation urbaine » s'accompagne à partir de 1973 de travaux de reconnaissance archéologique qui révèlent une riche stratification médiévale. Les fouilles de sauvetage entreprises à partir de 1977 s'inscrivent dans un cadre qui, pour l'époque, est très structuré : définition d'un périmètre archéologique, fort engagement financier de l'aménageur qui rémunère directement plusieurs archéologues. À partir de 1988, c'est un financement paritaire de l'État et de la Ville qui permet la réalisation de la dernière phase, la plus importante, du sauvetage programmé de la « ZAC Basilique ». Mais l'achèvement de ceux-ci, en 1991, amène la Ville à reconsidérer son engagement. Les fouilles achevées, celuici doit-il se poursuivre ? La réflexion alors opérée conduit à pérenniser l'existence de l'Unité d'archéologie, mais avec un portefeuille de missions modifié : préparation de la publication des fouilles conduites lors de la rénovation urbaine ; conservation des collections archéologiques ; extension de l'activité archéologique à l'ensemble du territoire communal, ce qui amène à étoffer quelque peu le périmètre des postes permanents et à investir de nouveaux contextes stratigraphiques et chronologiques; investissement significatif dans le champ de la valorisation. Si elle structure aujourd'hui encore l'activité de l'Unité d'archéologie, cette feuille de route a néanmoins été mise à l'épreuve des faits. Vigoureusement engagée au début des années 1990, avec notamment l'édition en 1996 dans les Documents d'archéologie française de l'Atlas...., la publication monographique des fouilles de la « ZAC Basilique » s'enraye ensuite lorsque commence à peser d'un poids grandissant l'investissement opérationnel commandé par les profondes transformations qui affectent le territoire, lequel aboutit à la réalisation de plus de 200 opérations d'archéologie de sauvetage et d'archéologie préventive. La conservation, toujours très maîtrisée, de collections médiévales faisant référence à l'échelle européenne, voit aujourd'hui se rapprocher inexorablement le « mur » de la finitude des espaces de stockage, dans un contexte si contraint budgétairement qu'il obère jusqu'à maintenant tout nouveau déploiement bâtimentaire. Mais la démarche de valorisation se déploie quant à elle très largement en s'articulant maintenant aux grandes politiques publiques conduites par la Ville, notamment en matière éducative. 30 ans après sa reconfiguration dans les années 1990, l'Unité d'archéologie doit de ce fait, à nouveau, se « réinventer ».

Chartres : l'archéologie au fil de l'aménagement d'une ville

Mathias DUPUIS, Directeur de l'archéologie, Chartres métropole, Ville de Chartres Dominique JOLY, Ancien directeur du service municipal d'archéologie de Chartres



Chantier de fouille dit « du Cinéma » à Chartres en 2006. Crédit : Direction de l'archéologie de Chartres métropole.

Créée en 2003, le service municipal d'archéologie de Chartres est devenu en 2018 la Direction de l'archéologie de Chartres métropole. Son équipe, qui comporte une quarantaine d'agents permanents, intervient désormais sur un périmètre qui couvre les 66 communes de la communauté d'agglomération, à toutes les étapes de la chaîne opératoire de l'archéologie. La trajectoire de ce service illustre l'évolution plus globale de l'archéologie préventive française au cours de ces 40 dernières années : la structuration d'un novau associatif actif dans les années 1980-1990, à permis l'émergence d'une véritable politique publique locale de l'archéologie, désormais pleinement intégrée à l'ensemble des compétences déployées sur le territoire de la collectivité. Le passage d'une archéologie de sauvetage, intervenant en urgence dans un cadre législatif incertain, à une archéologie préventive, qui intègre la dimension patrimoniale aux projets d'aménagement, s'est traduit par la stabilisation d'une équipe permanente,

mobilisee en amont de tous les grands projets structurants portes par la collectivite territor ainsi que par ses partenaires publics et privés. La conférence retracera cette longue évolution travers le prisme des aménagements et de la transformation de la ville de Chartres, qui ont su les grandes découvertes emblématiques réalisées par les équipes de la Direction de l'archéologies.	
	-
	-

Archéologie et droit des collectivités territoriales : quel dialogue ?

Vincent NEGRI, Chercheur à l'institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay)

Dans une acception classique des relations entre l'autorité qui exerce un contrôle et celle qui est subordonnée à ce contrôle, on aurait pu aborder cette communication à partir du droit de l'archéologie et interroger la place et les responsabilités que réserve ce droit aux collectivités territoriales. L'intitulé aurait alors été : le droit de l'archéologie et les collectivités territoriales.

Une autre voie – en miroir – est d'interroger la position de l'archéologie dans le corps de règles qui forment un droit des collectivités territoriales – étant entendu que le périmètre du droit des collectivités territoriales déborde le code général des collectivités territoriales. La décentralisation déployée à partir de 1982 a été l'accélérateur d'une mise en forme juridique – mesurée – des responsabilités et obligations des collectivités territoriales envers le patrimoine culturel et, au sein de ce corpus, pour l'archéologie. Cette distribution de responsabilités s'est d'abord opérée à bas bruit. L'archéologie préventive à partir de 2001, puis 2003, a amplifié la mise en mouvement d'un nouveau registre de responsabilités des collectivités territoriales dans le champ de l'archéologie. L'archéologie saisie par le droit des collectivités territoriales a ainsi essaimé au-delà du code du patrimoine, venant en conforter ou prolonger les énoncés.

Du Service Départemental d'Archéologie du Haut-Rhin au Syndicat Mixte Ouvert Archéologie Alsace : un laboratoire d'archéologie territoriale en mutation

Matthieu FUCHS, Directeur général, Alsace archéologie

Le Département du Haut-Rhin a créé un service d'archéologie en 1985, à la faveur des nouvelles dispositions offertes par la décentralisation et par opportunité pour mener à bien un projet d'infrastructure routière. Ce service, composé de deux archéologues départementaux à partir de 1992 avait une vocation généraliste, combinant carte archéologique, sondages et fouilles de sauvetage, fouilles programmées et valorisation des données.

Le Département du Bas-Rhin a créé son service d'archéologie en 2005, qui s'inscrivait à la fois dans le droit fil de la réforme de 2003 sur l'archéologie préventive, et dans un projet politique de partenariat renforcé avec son voisin haut-rhinois. Le service a été organisé selon un principe de chaîne opératoire la plus large et de profils scientifiques et techniques spécialisés. Il devait également préfigurer une structure de coopération interdépartementale.

Cette dernière a pris la forme d'un établissement public, créé fin 2006, sous le nom de Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan – PAIR, reprenant le principe de chaîne opératoire complète et d'agrément sur l'ensemble des champs chronologiques.

Né sous le signe du partenariat, le PAIR a conclu dès 2007 une convention-cadre avec l'Inrap et a multiplié les collaborations avec un large panel d'acteurs institutionnels.

Ses partenariats avec l'État, l'ont conduit notamment à la création d'un CCE, au moment qui a vu la disparition de la Région Alsace, intégrée au sein de Grand Est, au moment où le PAIR est devenu Archéologie Alsace, dont le nouveau centre archéologique a été inauguré en 2016.

La fusion des deux Départements alsaciens en 2020 pour former la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), a conduit à transformer l'établissement public en syndicat mixte ouvert (SMO), associant d'autres collectivités territoriales sur le même espace.

Les crises, sanitaire et économique, ainsi que les renouvellements des organes exécutifs de ses tutelles et membres en 2020-21 ont marqué le pas du développement du syndicat, dont les objectifs seront redéfinis à la faveur d'une révision de ses missions à la fin de l'année 2023. Un avenir proche déterminera le niveau des ambitions que se fixeront les collectivités alsaciennes membres du syndicat mixte.

La conjugaison de l'aménagement du territoire, des réseaux d'ingénierie publique, de la conservation du Patrimoine, des connaissances scientifiques et de la transmission des savoirs demeure une équation délicate à poser et à résoudre pour exercer une compétence volontaire. C'est devenu une véritable gageure en des temps difficiles, de pénurie de finances publiques et de visibilité médiocre pour les champs de compétences et l'avenir des collectivités.

Les mutations successives de l'archéologie territoriale en Alsace se sont développées au cœur d'un laboratoire plus vaste et s'inscrivent au service d'un projet politique ambitieux pour le territoire et ses habitants. Son avenir reste à écrire...

1982-2022 : Une contre histoire de la fabrique de l'archéologie en France a travers l'exemple du Service d'Archéologie du Département du Calvados.

Vincent HINCKER, Chef du service archéologie, Département du Calvados Grégory SCHUTZ, Archéologue responsable d'opération, Service archéologie, Département du Calvados

En juin 1982, à la faveur de l'adoption de la première loi de décentralisation, le Conseil général du Calvados se dote de la compétence archéologique. Certes, les débuts sont modestes, puisque cette prise de compétence se traduit par la création d'un unique poste d'archéologue. Mais les motivations qui sous-tendent cette initiative méritent que l'on s'y attarde car elles sont l'expression d'une composante de la fabrique de l'archéologie française que l'on a fini par oublier en raison de l'omniprésence d'un discours selon lequel l'archéologie française serait uniquement le résultat du bras de fer engagé par les archéologues défenseurs du patrimoine commun avec des aménageurs seulement soucieux de faire des profits.

Au milieu des années 1970, émerge en effet la conviction, chez un nombre croissant de décideurs politiques que l'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent désormais composer avec un désir accru des populations de préserver l'environnement et leur cadre de vie. Composer et préserver sont les maîtres mots de cette nouvelle approche qui se manifeste par l'institution par la loi en 1977 des CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et par la création, en mars 1978, d'un « Ministère de l'environnement et du cadre de vie ». Ce nouveau portefeuille est confié à Michel d'Ornano, préalablement à la tête d'un Ministère de la Culture et de l'environnement et futur président du conseil général du Calvados entre 1979 et 1991.

Préserver, c'est se situer en amont et aller au-delà des procédures de protection dévolues aux services de l'État en charge des monuments historiques et de l'archéologie. L'objectif est de créer les cadres nécessaires pour que l'environnement et le patrimoine soient pris en compte dès la phase de conception des projets d'urbanisme et dès le travail de programmation de l'aménagement du territoire. La préservation et la protection du patrimoine sont alors compris comme des outils pleinement complémentaires, la mise en œuvre de l'une évitant le recours systématique à l'autre. Composer, c'est tenir compte des préoccupations et des obligations de chacun pour aboutir à un compromis qui convient à tout le monde. Il s'agit de convaincre avant d'imposer, de se concerter avant de se confronter. Bref, il s'agit d'instituer les conditions d'un dialogue entre les acteurs de la construction et les acteurs de la valorisation du patrimoine et de l'environnement. Ces derniers sont, dès lors, invités à quitter leur posture défensive qui prévaut dans la logique de protection pour contribuer à l'aménagement du territoire et à la définition des projets d'urbanisme.

C'est dans cette perspective et en se fondant sur le modèle des CAUE, que le conseil général du Calvados présidé par Michel d'Ornano, décide, en juin 1982, de se doter des compétences d'un archéologue afin que ce patrimoine puisse lui aussi contribuer à la qualité du cadre de vie. Cette dynamique n'est pas une spécificité normande. À la même période, bien d'autres collectivités

se dotent de cette compétence dans un mouvement qui s'accélère avec la mise en œuvre de l'acte I de la décentralisation. Cette ambition de faire de l'archéologie une valeur positive dans l'aménagement du territoire, n'a jamais cessé d'animer l'action des services territoriaux de l'archéologie y compris dans les discussions parlementaires qui ont accouché des lois de 2001 et 2003.	



Acteurs et perspectives, l'archéologie territoriale d'aujourd'hui et de demain

La nouvelle Programmation nationale de la recherche archéologique : quels enjeux pour l'archéologie territoriale ?

Anne LEHOERFF, Professeur Chaire Inex CY Cergy Paris université, « Archéologie et patrimoine », Vice-Présidente du Conseil National de la Recherche Archéologique



Programmation dans son état de travail au 01/07/2023 avant finalisation

etat de travail du 01/0//2023 avant finalisation https://www.calameo.com/ read/005375114c6b72f8f8036

En 2023, le CNRA produit une version actualisée de la
Programmation nationale de la recherche archéologique. Ce texte
cadre a pour vocation d'identifier les grandes thématiques, et
enjeux de l'archéologie d'aujourd'hui et de demain. Structuré en 16
axes (et non plus en 15) qui regroupent divisions chronologiques et
sujets diachroniques, il se donne le défi de servir à tous les acteurs
de l'archéologie, de constituer un outil pour chacun. Arrogant ?
Utopique ? Peut-être pas s'il est bien question de science et de
connaissance lorsque l'on fait acte (et métier) d'archéologie. On
abordera ici le sens de cette Programmation, l'esprit de celle qui a
vu le jour grâce au CNRA et aux spécialistes qui y ont été associés, et
on s'interrogera sur son appropriation et son usage spécifique –ou
non- par l'archéologie territoriale qui porte ces journées de l'ANACT.

Un état des lieux de l'archéologie territoriale en 2023, 10 ans après le Livre blanc de l'archéologie préventive

Sébastien ZIEGLER, Président de l'ANACT, chef du service de l'archéologie, Département du Var Fabien BLANC GARIDEL, Chef du service d'archéologie Nice Côte d'Azur

Les collectivités territoriales brillent par leur diversité et leur liberté toute constitutionnelle, mais cette diversité a un revers pour qui veut en étudier l'activité en l'absence d'informations centralisées, surtout en matière d'archéologie. Aussi, nous avons tenté au travers d'une nouvelle enquête menée directement auprès des services de donner une image de la composition et de l'activité des services. Ces coups de projecteurs sont toujours partiels mais il est important que nous puissions mesurer le rôle des collectivités dans l'organisation de l'archéologie française, dont l'apparente centralisation cache des réalités sur les territoires toutes différentes, en lien avec les services déconcentrés de l'État.

Notre enquête s'est aussi attachée à établir un état des lieux de la formation des archéologues qui composent nos services. Nous savons que cette question, en lien avec la problématique du

renouvellement de générations en cours devient de plus en plus épineuse, à tel point que le CNRA s'en est saisie. Pour mieux accompagner les inévitables changements qui nous attendent, nous avons à cœur d'établir un état des lieux, le plus juste possible et d'en extraire quelques tendances pour préparer l'avenir de nos services.

Les impacts de la loi 2003 sur la valorisation du patrimoine culturel

Marielle GUINGUÉNO, Élève conservatrice du patrimoine, Institut national du patrimoine

La loi 2003-707 a profondément transformé le paysage de l'archéologie en instaurant une dimension concurrentielle à la gestion des opérations préventives. Si certains services de collectivités préexistants ont dû s'adapter à cette évolution, d'autres collectivités se sont saisies de cette législation comme une opportunité pour faciliter et accélérer la maîtrise des différentes étapes de l'aménagement et du développement de leur territoire.

Outre cette dimension opérationnelle aux réels impacts économiques, l'existence ou la création d'un service archéologique offre également à une collectivité l'opportunité de développer de manière conséquente sa compétence culturelle dans le champ de la valorisation patrimoniale. Lorsque les vestiges archéologiques, mis au jour par les équipes, sont exploités à des fins de transmission et de diffusion, ils constituent une ressource précieuse pour créer un lien avec le public et le sensibiliser à son patrimoine local. L'archéologie offre alors de belles perspectives de médiation par une implantation territoriale non discriminante aussi bien en milieu rural et urbain

Visite de scolaires sur le chantier de Marck-en-Calaisis (62) -Place de l'Europe

(crédit : Service Archéologie de Grand Calais - 2018)

que dans les cœurs historiques et les banlieues.

Comment cette dimension de valorisation est-elle abordée par le légis-lateur dans le cadre de la loi 2003 ? Par quels moyens financiers et humains est-elle exploitée par les collectivités ? La loi 2003-par la mise en place d'un système concurrentiel en archéologie- a-t-elle été un moteur de développement de la compétence culturelle territoriale par le biais de la valorisation patrimoniale ? Comment s'articulent les relations avec les différents opérateurs publics et/ou privés d'archéologie préventive dans ce

domaine?

À partir d'exemples concrets, cette communication se propose de dresser un état des lieux de la loi 2003 sur ce sujet en fonction de la dimension territoriale des services existants et de leur statut juridique. Outre ces aspects administratifs, les acteurs ainsi que les vecteurs utilisés seront abordés afin de tenter de comprendre l'évolution de la valorisation en archéologie ces vingt dernières années et d'essayer de définir ainsi l'impact de cette législation sur le paysage culturel local et son rayonnement à l'échelle nationale.



Journées Européennes du Patrimoine : visite du Fort Risban à Calais (62) (crédit : Service Archéologie de Grand Calais - 2019)

Valoriser l'archéologie : Tours, un cas particulier en région Centre ?

Hélène JAGOT, Directrice des Musées-Château de Tours

Elsa GOMEZ, Conservatrice du patrimoine, Chargée des collections Antiquité, Moyen Âge, Renaissance au Musée des Beaux-Arts de Tours

Emilie TREBUCHET, Documentaliste au centre archéologique Inrap de Tours

En 2022, la ville de Tours, l'Inrap et l'UMR 7324-Citères LAT ont réussi, avec de nombreux partenaires dont le Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire et la Société archéologique de Touraine, à ouvrir au Château de Tours une exposition archéologique tous publics (Le Sol et l'image. Histoires d'archéologie à Tours). La précédente datait de 2006, ce sont donc seize années d'archéologie urbaine, préventive et programmée, qui ont manqué de médiation muséale locale.

Tours présente une particularité régionale : elle ne possède pas de service municipal d'archéologie, contrairement aux villes de rayonnement similaire comme Orléans, Chartres ou Bourges ni, depuis 2007, de musée dédié à l'archéologie. Cette situation relève probablement de positionnements historiques et politiques spécifiques. Aujourd'hui, l'archéologie préventive y est réalisée par l'Inrap et le SADIL qui coopèrent régulièrement, prenant depuis le milieu des années 1990 le relais du LAT.

Un des enjeux importants de l'exposition était de retracer, notamment par l'image, l'histoire de l'archéologie tourangelle et de ses acteurs. Un second était de lier les acteurs de l'archéologie

avec la nouvelle équipe en charge des musées de la ville, pour favoriser le développement de la médiation archéologique en vue de renouer avec le public.				

Quelle articulation entre les services d'archéologie et les musées dans les collectivités territoriales ?

Virginie DUPUY, Conservatrice des collections d'archéologie nationale et militaire, Musée Dobrée, Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, Département de Loire-Atlantique Équipe EDITTA EA 1491— Edition, Interprétation, Traduction des Textes Anciens — Sorbonne Université

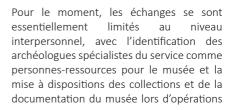
Deborah SEBAG, Cheffe du service archéologie du département de Loire-Atlantique, Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, Département de Loire-Atlantique Membre associée de l'UMR 6566 CREAAH



Fouilles réalisées sur le site du musée Dobrée en 2019 à Nantes.

À première vue, la mise en place d'un service d'archéologie préventive et programmée à l'intérieur même d'une sous-direction qui compte aussi un musée d'archéologie, un laboratoire de restauration et divers sites patrimoniaux (châteaux, jardin, abbaye, églises) semble idéale. Un des leitmotivs originels de cette sous-direction dite Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, créée en 2015, est même : « De la fouille au musée ». Mais comme bien souvent la situation et le fonctionnement de ce type d'entité administrative sont plus complexes qu'il n'y paraît.

Alors que le musée Dobrée va rouvrir ses portes en 2024 après plus de 12 ans de fermeture, et que le Service archéologique de Loire Atlantique, créé en 2014, poursuit son développement depuis son habilitation en 2017, un des enjeux importants pour nos deux services est de construire notre articulation. Les collaborations, vivement souhaitées en théorie, sont encore souvent freinées par diverses contraintes dans la pratique.





Figurines en terre cuite moulée formant un laraire conservé dans un lambeau de niche maçonnée (le quart du IIe s. apr. J.-C.). L'ensemble provient d'une fouille de Rezé.

Collection du musée Dobrée, Nantes.

liées à des fouilles anciennes. Cependant, la volonté d'étendre les collaborations est bien présente et les opérations du service archéologie peuvent représenter une chance d'intégrer à l'avenir des données et des recherches récentes dans le futur musée Dobrée. Les collections anciennes du musée présentent par ailleurs un riche potentiel pour mener de nouvelles études à la lumière des découvertes et des méthodes d'analyse récentes.					

L'archéologie territoriale entre résilience et engagement : l'exemple du Service Archéologie et Patrimoine Bâti de la Haute-Savoie

Christophe GUFFOND, Chef du service archéologie et patrimoine bâti, Département de la Haute-Savoie **David JOUNEAU**, Archéologue au service archéologie et patrimoine bâti, département de la Haute-Savoie

Le poste d'archéologue départemental de la Haute-Savoie est né en 1982, pendant la première vague de création des services archéologiques territoriaux, en intégrant dès l'origine les principales missions patrimoniales : étudier, conserver, valoriser. L'activité du Service archéologie et patrimoine bâti de la Haute-Savoie (SAPB74) s'est développée autour de ses trois axes mais avec des positionnements s'ajustant aux différents contextes politiques et hiérarchiques qui se sont succédés depuis sa création. Le caractère optionnel de la compétence en archéologie des collectivités territoriales rend en effet leur service archéologique extrêmement dépendant des politiques menées à l'échelle de la structure, que ce soit en termes de stratégie patrimoniale que budgétaire.

La politique patrimoniale du Département de la Haute-Savoie a fluctué au gré des intérêts des élus, privilégiant progressivement l'externalisation des savoir-faire et tendant à réduire le rôle des agents à des tâches essentiellement administratives. Si la collectivité a su saisir l'opportunité pour créer un service archéologique dans un contexte national de prise de conscience du patrimoine archéologique, elle n'a en revanche pas profité de la loi n° 2003-707 qui définit les contours de l'action des collectivités territoriales en archéologie préventive. L'engagement des agents s'est alors avéré primordial pour conserver leur mission d'étude, notamment en archéologie. Par ailleurs, et quelque peu en réaction, le SAPB74 a su intégrer la mission d'Inventaire tout en développant un panel d'actions de valorisation lui donnant un certain rayonnement au niveau départemental. Cet ancrage territorial est de plus servi par l'instruction des dossiers de demande d'aide à la restauration du patrimoine, si bien que la polyvalence imposée de l'équipe est aujourd'hui reconnue par les élus locaux, comme dans le cadre de projets transfrontaliers qui ont permis de préserver des postes. Le travail de terrain et la reconnaissance d'une expertise ont permis d'asseoir et légitimer l'action du SAPB74 pour, enfin, arriver à relancer une archéologie de terrain, d'abord programmée et avec depuis peu des perspectives dans le domaine préventif.

Le dynamisme en terme d'aménagement de la Haute-Savoie exerce une très forte pression sur le patrimoine archéologique et bâti qui souffre des bords des lacs jusqu'aux alpages. Les différentes spécificités du territoire haut-savoyard, notamment les secteurs d'altitude fragilisés aussi bien par les aménagements en lien avec l'activité touristique que les évolutions climatiques, nécessitent un engagement sur tous les fronts. L'archéologie préventive ne peut répondre à tous les enjeux auxquels sont confrontés les communes du territoire de la Haute-Savoie. Le SAPB74, dont l'histoire a créé son caractère polymorphe, se positionne aujourd'hui aux confins des politiques culturelle et d'aménagement d'un territoire qui sera à courts et moyens termes confronté à des évolutions importantes qui nécessiteront des approches spécifiques.

Du musée, au terrain, au musée : parcours croisés de deux structures archéologiques dans un département

Vincent BUCCIO, Chef du service départemental d'archéologie, Alpes de Haute-Provence Sylvie LOURDAUX-JURIETTI, Directrice du musée de préhistoire des Gorges du Verdon, Département des Alpes de Haute-Provence

Depuis la fin des années 1990, le Département des Alpes de Haute-Provence a développé une politique volontariste autour de son patrimoine archéologique. Celle-ci s'est manifestée d'abord par la création d'un musée départemental ambitieux, qui présente avant tout les découvertes anciennes conduites sur le territoire. Une dizaine d'années plus tard, un service archéologique, destiné à développer une activité opérationnelle d'archéologie programmée et préventive, a été mis en place. Créé au sein du musée, il en a rapidement été détaché. L'activité du service a également évolué et il n'a, dans la pratique, que peu alimenté les collections et les connaissances du musée.

Les deux structures, aujourd'hui distinctes mais réunies dans une même direction, connaissent des changements importants qui sont liés à leur histoire et à l'évolution du territoire.

La communication proposée vise à présenter l'évolution du musée et du service dans le contexte de l'archéologie provençale des dernières décennies. À partir de la situation actuelle, les perspectives d'évolution de la politique du Département autour de l'archéologie seront

patrimoine archéologique.				

Le musée, un acteur majeur de l'archéologie territoriale ?

Laure BARTHET, Directrice du musée Saint-Raymond, Musée d'archéologie de Toulouse

Diane DUSSEAUX, Directrice du site archéologique de Lattara, Musée Henri Prades, Montpellier Méditerranée

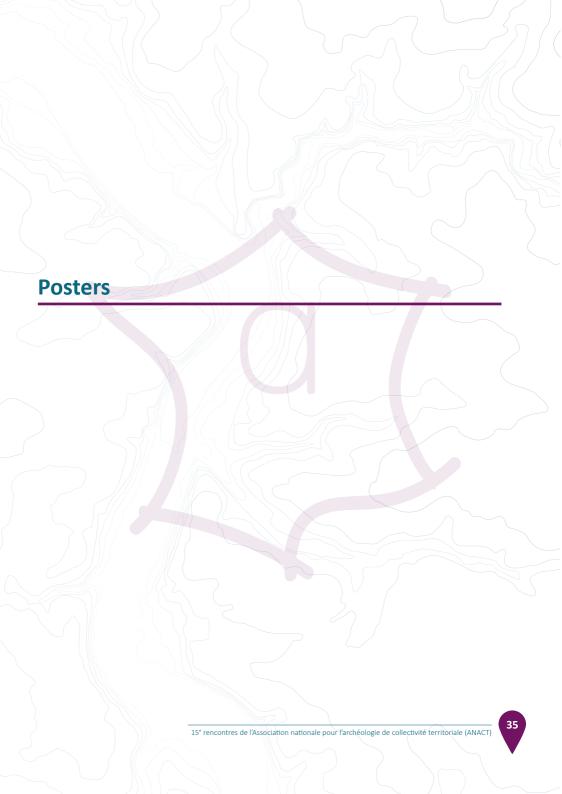
Métropole

Les musées sont restés à l'écart des grandes réformes législatives qui ont transformé l'archéologie territoriale. Deux mondes distincts se sont peu à peu structurés, reléguant ces derniers en marge de l'archéologie opérationnelle. Pourtant, établissements publics par excellence, les musées assurent au quotidien une double mission : celle de constituer une interface privilégiée avec la société où se rencontrent professionnels et « grand public » et où, surtout, l'archéologie est visible et accessible à tous ; mais aussi celle de conserver et de valoriser, pour le temps long, le produit des fouilles préventives ou programmées.

En réalité, les musées se situent au carrefour de tous les acteurs de l'archéologie : opérateurs (privés ou publics), SRA, laboratoires de recherche mais aussi sous-direction de l'archéologie et service des musées de France. La gestion des données scientifiques de l'archéologie est un aspect fondamental auquel sont confrontées les institutions muséales, en particulier lorsqu'elles sont associées à la gestion des biens archéologiques mobiliers. Depuis quelques années également, de plus en plus de musées archéologiques font de l'actualité de la recherche un axe majeur de leur projet scientifique et culturel, en cherchant à présenter au public des résultats au plus près de l'activité opérationnelle. Les raisonnements et discours scientifiques qui entourent la collection permanente vont bien au-delà d'une simple succession de périodes chronologiques et se veulent le reflet des questionnements du moment.

Face à des habitudes où les musées n'arrivaient qu'en bout de chaîne, réceptacle final des mobiliers, il importe de réinterroger le rôle des musées aujourd'hui, leurs liens avec le milieu de la recherche et de réfléchir à des pistes d'évolution des pratiques pour mieux les intégrer à la gestion des opérations d'archéologie préventive ou programmée.

La communication partira des exemples concrets de nos deux musées d'archéologie, pour étendre ensuite la réflexion à un niveau national.				



L'archéologie territoriale et le musée départemental de Jublains : 30 ans d'histoire partagée et une collaboration plus que jamais d'actualité

Alice ARNAULT, Cheffe du service des musées, Département de la Mayenne



Vue aérienne de Jublains. Crédits : Gilles Leroux

> « Il est coutume de faire remonter l'engagement du Conseil départemental de la Mayenne en faveur de son patrimoine archéologique à 1839, date de l'acquisition de la forteresse antique de Jublains. C'est en fait à la fin des années 1980 que s'engage une véritable politique de recherche et de valorisation, portant dans un premier temps sur la capitale de cité antique de Jublains, selon



Temple vu du sud-est. Crédits : CD53.jpg



Restitution du sanctuaire. Vue intérieure de l'angle nord-ouest. Crédits : CD53

un schéma de développement conçu entre le département et l'État. La construction d'un musée archéologique départemental (ouvert en 1995) constituait la seconde étape de ce schéma.

La communication se propose, presque 30 ans après l'ouverture du musée et avec l'évolution des disciplines de l'archéologie (lois de 2001 et 2003) et des musées (loi de 2002), de mettre en lumière la manière dont les deux champs patrimoniaux se sont croisés et enrichis et de quelle manière ils fonctionnent aujourd'hui.

Du recrutement d'un archéologue départemental à la constitution d'une direction du patrimoine, de la gestion d'un dépôt de mobilier archéologique à la professionnalisation d'une régie des collections mutualisée entre le CCE et le musée, d'un musée départemental à un musée de territoire : la recherche et la valorisation à Jublains se sont développées en même temps que les effectifs, les opérations d'archéologie préventive et programmée et l'évolution des pratiques muséales. Autour du projet de rénovation complète du musée, s'affine encore l'articulation entre archéologie, conservation et valorisation des collections, politique d'exposition et médiation. »



Musée de Jublains. Crédits : CD53

L'Unité municipale d'archéologie et le Musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis : de la co-gestion de salles d'archéologie à un « pôle des patrimoines » ?

Claude HÉRON, Chef de l'unité d'archéologie, Ville de Saint-Denis

En 1982, la création par la Ville de Saint-Denis de l'Unité municipale d'archéologie concrétise la progressive prise de responsabilité de la collectivité territoriale à partir de la fin des années 1970, dans le contexte des importants travaux archéologiques conduit à l'occasion de la reconstruction, sur plus de 10 hectares, du quartier situé au nord de la basilique de Saint-Denis. Si, dans le développement de l'archéologie de collectivité territoriale, la création d'un service municipal d'archéologie est souvent commandée par des travaux d'aménagement, et si, à cet égard, l'histoire de l'Unité d'archéologie renvoie à un fond commun historique, il est une circonstance qui singularise plus nettement cette dernière. En 1972, la Ville de Saint-Denis rachète en effet un ancien couvent de Carmélites, construit en 1625 mais alors voué à la démolition, afin d'y redéployer le musée municipal, fondé en 1899. Inauguré en 1981, le Musée d'art et d'histoire (récemment renommé Musée d'art et d'histoire Paul Eluard) présente, dans un ensemble monumental adjacent à l'ancienne école élémentaire abritant l'Unité d'archéologie, des collections diverses en rapport avec le carmel lui-même, l'apothicairerie de l'ancien hôtel-Dieu de Saint-Denis, la Commune de Paris, les œuvres du peintre post-impressioniste Francis Jourdain et du créateur polymorphe que fut Francis Jourdain, l'œuvre de Paul Eluard. Il présente également, dans deux salles correspondant respectivement au réfectoire et à la cuisine du carmel, les collections archéologiques constituées à la faveur des fouilles précitées. Co-élaborées par Jean Rollin, premier directeur du musée, et Olivier Meyer, archéologue municipal, centrées sur l'évocation de la culture matérielle, ces deux salles sont co-gérées par le Musée et l'Unité d'archéologie. Cette étroite imbrication des deux structures, toutes deux rattachées à la Direction de la culture de la Ville, a permis la co-construction de nombreux projets de valorisation : cycle de formation de guides-conférenciers, mur lapidaire du jardin venant compléter les salles d'archéologie, projets de valorisation à destination de publics particuliers (scolaires, publics empêchés) notamment mis en œuvre grâce à un poste de médiateur culturel qui, depuis 10 ans, est partagé entre le Musée et l'Unité d'archéologie. Pour autant, l'articulation demeure encore trop peu développée entre deux services, certes topographiquement proches, mais pendant longtemps quasi-totalement commandés par leurs logiques métier respectives. Des évolutions significatives sont certes à l'œuvre, grâce notamment au poste de médiateur partagé, mais on en n'est pas encore à la coconstruction effective de projets communs structurants. Néanmoins, le constat de l'existence de marges de progression très significatives est aujourd'hui partagé : le nécessaire réaménagement de l'une des deux salles d'archéologie, consacrée à la céramique mais qui ne « fonctionne » aujourd'hui plus, la mise en ligne des collections du Musée et de l'Unité d'archéologie, pour laquelle les deux structures accusent un grand retard, le redimensionnement de la présentation des riches collections lapidaires de l'Unité d'archéologie, l'extension des collections permanentes aux périodes antérieures à l'époque médiévale sont autant de chantiers structurants dûment identifiés. Plus largement, une forte intégration du Musée et de l'Unité d'archéologie est au cœur de l'ambitieux projet, porté par la Ville de Saint-Denis, de création d'un « pôle des patrimoines » clairement identifié comme l'outil permettant à la politique publique conduite par la Ville dans le champ du patrimoine de « changer d'échelle ».

La Mission Archéologique Départementale de l'Eure, histoire et évolution

Sabine MERY, Directrice, Mission archéologique départementale et site de Gisacum, Département de l'Eure

La Mission Archéologique du Vieil-Évreux a été créée en 1996, dans le but à la fois de fouiller les vestiges de la ville antique de Gisacum menacés par des projets d'aménagement, mais également de mettre en valeur les données auprès du grand public. Réalisant aussi bien des fouilles de sauvetage que des fouilles programmées, le service s'est progressivement étoffé au fur et à mesure de son développement. En effet, l'ouverture du jardin archéologique en 2002, l'inauguration du centre d'interprétation en 2005, puis l'obtention de l'agrément d'archéologie préventive en 2007 ont conduit à recruter des corps de métiers divers et variés.

À cette dernière occasion, la MAVE est alors devenue la Mission Archéologique Départementale de l'Eure, et a changé d'échelle : de la commune au département, les archéologues traitent depuis les vestiges mis au jour en amont des aménagements du territoire eurois. Ils réalisent un certain nombre de diagnostics chaque année, et sont habilités pour les fouilles préventives datées de la Protohistoire à l'Époque moderne.

Aujourd'hui, la MADE constitue un service archéologique singulier. D'une part, se côtoient au sein des équipes archéologie préventive, archéologie programmée, et accueil sur le site archéologique de Gisacum. D'autre part, les recherches concernent tant l'échelle locale, la cité antique de Gisacum, que l'échelle départementale. Cette évolution sur le temps long permet aujourd'hui aux agents de la MADE de cerner l'occupation de l'Eure depuis la Préhistoire jusqu'aux temps les plus récents.

Une nouvelle archéologie territoriale dans le sud du Loir-et-Cher?

Malina ROBERT, Responsable du pôle archéologique de Thésée (musée et site), Département du Loir-et-Cher

Dominé par les fleurons de la Renaissance, le patrimoine du Centre-Val de Loire est reconnu internationalement et fait l'objet d'une large valorisation. En parallèle de ces sites qu'on ne présente plus, les travaux d'aménagement de l'A85, et en particulier du tronçon Vierzon-Tours ont permis la mise en œuvre de nombreuses opérations archéologiques préventives entre 1997 et 2005, révélant l'existence de vestiges très bien conservés s'étalant du Paléolithique supérieur à la fin du Moyen Âge. Ailleurs en Loir-et-Cher, les fouilles préventives et travaux de recherche successifs sur la ville de Blois et les autres agglomérations, ainsi que les occupations et la navigabilité du Cher aux époques anciennes ont, eux aussi, largement contribué à la production de données archéologiques.

Toutes ces découvertes essaimées dans le sud du département, à la marge de la Touraine, du Berry et de la Sologne, ont alimenté une documentation scientifique très fournie, qui continue de s'enrichir au gré de l'aménagement du territoire. La question de la valorisation auprès du grand public de ces 25 ans de recherches sur le terrain se pause aujourd'hui, et pourrait bien se concrétiser par la relance récente du projet du pôle archéologique de Thésée : bourgade d'un millier d'habitants s'étirant sur les bords du Cher, entre Chenonceau et Saint-Aignan, elle présente un patrimoine archéologique immobilier et mobilier d'époque romaine très bien conservé, témoin de l'agglomération antique de Tasciaca, connue par la table de Peutinger. Le récent regain d'intérêt du département du Loir-et-Cher et des collectivités territoriales de proximité pour l'opportunité que forment ces vestiges, en termes de valorisation touristique et d'attractivité, pourrait constituer l'amorce d'une véritable politique.



Site archéologique départemental des Mazelles, à Thésée. Cliché M. Robert



